



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2024-MARS AVRIL-Arrêtés et Décisions



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2024

SOMMAIRE

Arrêté du Préfet :

- Arrêté préfectoral n°2024-14 du 19 avril 2024 portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers à l'occasion de la Promotion du 14 juillet 2024.

Arrêtés du Président du Conseil d'Administration :

- Arrêté n°2024-12 du 15 avril 2024 portant désignation de madame Tatiana CAUVAS en qualité de référent mixité et lutte contre les discriminations du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie,
- Arrêté n°2024-13 du 25 avril 2024 portant délégation de signature aux personnels du Bassin Opérationnel Combe de Savoie Bauges.

Décisions :

- Décision n°2023-12 du 14 mars 2024 portant attribution d'un marché public à procédure adaptée pour des prestations d'ergonomie et de fourniture de mobiliers adaptés,
- Décision n°2024-01 du 21 mars 2024 portant attribution d'un marché public à procédure adaptée pour les assurances « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour les besoins de la construction du C.S.P d'Aix-les-Bains,
- Décision n°2024-02 du 20 mars 2024 portant attribution de marchés publics de travaux, à procédure adaptée, pour la construction du CSP d'Aix-les-Bains.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chambéry, le **19 AVR. 2024**

**Arrêté préfectoral
portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers
à l'occasion de la Promotion du 14 juillet 2024**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R. 723-1 et suivants,
VU le Décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 modifié relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers,

Sur proposition du Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

A l'occasion du 14 juillet 2024,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur est décernée aux Sapeurs-Pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

ECHELON GRAND OR

ALESSIO	Patrice	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
DUQUESNOY	Éric	du	Centre de Première Intervention	Basse-Tarentaise
FERRAND	Didier	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
REY	Michel	du	Centre de Secours	Sud-Lac

ECHELON OR

BARTOLOSO	Matthieu	du	Centre de Secours	Montmélian
BEAUQUIS	Raphaël	du	Centre de Secours	Sud-Lac
BUTTARD	Christophe	du	Centre de Secours Principal	Saint-Jean-de-Maurienne
DAGENS	Brice	du	Bassin Opérationnel	Haute-Tarentaise
DUSSEZ PETIT	Lionel	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
FAVIER	Emmanuelle	du	Groupement Gestion des Risques	État-Major
FRÊNE	Willy	du	Centre de Première Intervention	Saint-Etienne-de-Cuines
GUEHO	Cédric	du	Centre de Secours Principal	Modane
LOMBARD	Hervé	du	Groupement Opérations Stratégie et Doctrine Opérationnelle	État-Major
MALARD	Xavier	du	Bassin Opérationnel	Chambéry-Chartreuse
NOYEL	Nicolas	du	Centre de Secours de Montagne	Valmorel
PUGIN	Michel	du	Bassin Opérationnel	Chambéry-Chartreuse
RETORNAZ	Dominique	du	Centre de Secours de Montagne	Valloire
TOURNOUD	Jimmy	du	Groupement Opérations Stratégie et Doctrine Opérationnelle	État-Major

ECHELON ARGENT

AUBERT	Florian	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
BALMON	Virgil	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
BAZIN	Florian	du	Centre de Secours	Porte de Maurienne
BERNARD	Xavier	du	Centre de Secours Principal	Modane
BERNERD	Stéphanie	du	Centre de Secours	Novalaise
BOIRON	Cédric	du	Centre de Secours Principal	Albertville
BONJEAN	Eddy	du	Centre de Secours	Montmélian
BONNEFOY	Mathieu	du	Centre de Secours	Montmélian
BOUABID	Karim	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
BOULAY	Frédéric	du	Centre de Secours	Chautagne
BOZET	Kévin	du	Centre de Secours	La Rochette
CHAMIOT-PONCET	David	du	Centre de Secours	Beaufort
CHAPOULAUD	Mathieu	du	Centre de Secours	Chautagne
CHEVELARD	Aude	du	Centre de Secours	Yenne
COMBAZ	Julien	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
CUVIT	Guillaume	du	Centre de Secours	Saint-Pierre d'Albigny
DELACROIX	Alexandre	du	Centre de Secours Principal	Albertville
DEVOS	Grégory	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
DUCLOZ	Nicolas	du	Centre de Secours	Ugine
DUCRET	Thomas	du	Centre de Secours	Yenne
DUSSOLLIER	Adrien	du	Centre de Secours	Yenne
FONTAINE	Rémy	du	Centre de Secours	Beaufort
GACHET	Vincent	du	Centre de Secours Principal	Albertville
GAILLARD	Guillaume	du	Centre de Secours Principal	Albertville
GUINET	Thomas	du	Centre de Secours	Beaufort
JOLY	Christophe	du	Centre de Secours	Porte de Maurienne
LELAIT	Julien	du	Centre de Secours	Sud-Lac
LOMBARD	Valérie	du	Centre de Secours	Ugine
MARIN-LAMELLET	Romain	du	Centre de Secours	Val d'Arly
MATTIUZZO	Florian	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
MONNET	Marjorie	du	Centre de Secours	Chautagne
NOLIN	Manoël	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
PACHOD	Charline	du	Centre de Secours Principal	Albertville
PAILLAT	Stéphane	du	Centre de Secours	Yenne
PARDO	Loïc	du	Centre de Première Intervention	Saint-Etienne-de-Cuines
PAUGET	Michaël	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
PELLICANO	Anthony	du	Centre de Secours de Montagne	Valmorel
PENNARUN	Ygerne	du	Centre de Première Intervention	Chartreuse Nord
PÉPIN	Rémi	du	Centre de Secours	Sud-Lac
PIFFETEAU	Florian	du	Groupement Opérations Stratégie et Doctrine Opérationnelle	État-Major
RAFFIN	François	du	Centre de Secours	Montmélian
RAULT FONTAINE	Cécile	du	Centre de Secours	Aime
RICARD	Jérémy	du	Groupement Opérations Stratégie et Doctrine Opérationnelle	État-Major
RODIER	Sébastien	du	Centre de Secours	Novalaise
ROYER	Frédéric	du	Centre de Secours	Saint-Genix-sur-Guiers
STIVANELLO	Philippe	du	Centre de Secours	Saint-Pierre d'Albigny
THÉBAULT	Frédéric	du	Centre de Secours	Porte de Maurienne
ZANETTO	Alexis	du	Centre de Secours Principal	Albertville

ECHELON BRONZE

BEAUCHET	Léo	du	Centre de Secours	Lanslebourg
BISON	Rosemary	du	Centre de Secours	Lanslebourg
BLANC-TAILLEUR	Antoine	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
BOISSON	Corentin	du	Centre de Secours de Montagne	Valmorel
BORTOLI-DA SILVA	Lauriano	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
BROUGÈRE	Nathan	du	Centre de Secours	Sud-Lac
CARON	Aurélie	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
CHARDONNET	Raphaël	du	Centre de Secours	Yenne

CHENE	Clément	du	Centre de Secours Principal	Chambéry
CHENU	Sabine	du	Centre de Secours	Aime
CHEVALLIER	Julien	du	Centre de Secours	Yenne
COLLIARD	Laëtitia	du	Centre de Première Intervention	Notre Dame du Pré
COTTAREL	Alexis	du	Centre de Secours	Yenne
DEBAUGE	Gaëtan	du	Centre de Secours	Saint-Genix-sur-Guiers
DUMAX	Julien	du	Centre de Secours	Val d'Arly
FAVRAY	Nicolas	du	Centre de Secours	Val d'Arly
FLANDRIN-VARGNOT	Margaux	du	Centre de Secours	Pont-de-Beauvoisin
FRANÇOIS	Cédric	du	Centre de Secours	Pont-de-Beauvoisin
GAZZOLA	Rémy	du	Centre de Première Intervention	Val Tamié
HIBLOT	Kévin	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
JUGLAIR	Aurélien	du	Centre de Secours	Aime
LE BOULC'H	Nathalie	du	Centre de Secours	Beaufort
LEMASSON	Nicolas	du	Centre de Première Intervention	Val Tamié
LOMBARD	Ludivine	du	Centre de Secours	Montmélián
MAROUILLAT	Fabien	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
MARQUES-BARON	Emerick	du	Centre de Secours	Porte de Maurienne
MARTHE	Benoît	du	Bassin Opérationnel	Haute-Maurienne
MARTIN	Mélanie	du	Centre de Secours	Beaufort
MATHELET	Aurore	du	Centre de Secours Principal	Bourg-Saint-Maurice
MESTRALLET	Gillian	du	Centre de Secours	Lanslebourg
MOREEWS	Audrey	du	Centre de Première Intervention	Val Tamié
MOULIN	Manon	du	Centre de Secours Principal	Albertville
PECQUENARD	Florian	du	Centre de Première Intervention	Chartreuse Nord
PROIX	Stéphane	du	Centre de Secours	Montmélián
RAMPNOUX	Laurène	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
RAULIN	Camille	du	Groupement Gestion des Risques	État-Major
RENAUD	Eva	du	Centre de Secours	Aime
RIBOIS	Lucas	du	Centre de Secours	Aime
ROMANET	Lisa	du	Centre de Secours Principal	Moûtiers
SCHROEDER	Alexandre	du	Centre de Secours Principal	Bourg-Saint-Maurice
SOISMIER	Bastien	du	Centre de Première Intervention	Val Tamié
STEINMETZ	Benjamin	du	Centre de Secours	Yenne
THEBAULT	Pierre-Henry	du	Centre de Secours	Novalaise
TRICHON	Valentin	du	Groupement Opérations Stratégie et Doctrines Opérationnelles	État-Major
VILOTTA	Tony	du	Centre de Secours Principal	Albertville

ARTICLE 2 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

François RAVIER





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

*Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers*

Arrêté n°2024-12

portant désignation de madame Tatiana CAUVAS en qualité de référent mixité et lutte contre les discriminations du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques
et

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-1522 du 7 décembre 2022 relatif au référent mixité et lutte contre les discriminations et au référent sûreté et sécurité des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours ;

Vu la candidature en date du 4 mars 2024 de madame Tatiana CAUVAS ;

Sur proposition du directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie.

ARRENTENT

Article 1 : Madame Tatiana CAUVAS, commandante de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, est désignée en qualité de référent mixité et lutte contre les discriminations à compter du 1^{er} avril 2024.

Article 2 : Madame Tatiana CAUVAS assurera les missions de référent mixité et lutte contre les discriminations pour les sapeurs-pompiers professionnels, les personnels administratifs, techniques et spécialisés, et les sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie.

Article 3 : Madame Tatiana CAUVAS assurera ses missions dans les conditions fixées par la lettre de mission.

Article 4 : Une quotité de travail d'au moins 5% sera consacrée par madame Tatiana CAUVAS pour cette mission de référent mixité et lutte contre les discriminations.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par voie postale – 2 place de Verdun à 38000 GRENOBLE – ou par voie dématérialisée (www.telerecours.fr).

Article 6 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet et M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie.

Fait à Chambéry, le

Le Préfet

François RAVIER

15 AVR 2024

Le Président,

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

**DIRECTION
POLE PROSPECTIVE COORDINATION
Groupement des Affaires Administratives
et Financières**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Alban-Leyse, le

25 AVR. 2024

ARRETE n°2024-13

Portant délégation de signature
aux personnels du Bassin Opérationnel Combe de Savoie Bauges

Le Président du Conseil d'Administration

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-30 et L.1424-33 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Savoie en date du 28 août 2023 désignant Monsieur André POINTET en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023-52 du 1^{er} septembre 2023 du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie portant délégation de signature aux personnels du bassin opérationnel Combe de Savoie Bauges ;

Considérant la nomination aux fonctions de chef du centre de secours de La Rochette du lieutenant de 2^{ème} classe Pascal HENRY à compter du 6 mars 2024 en remplacement du lieutenant Christophe COCQ ;

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement régulier du SDIS par la mise en place d'un dispositif de délégation de signature ;

Sur proposition du directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie ;

ARRETE

Article 1 : La délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après et dans les conditions suivantes :

Bassin Opérationnel	Agents Habilités	Fonction	Plafond de Compétence
Combe de Savoie Bauges	Commandante Hélène DELAS	Chef du Bassin Opérationnel de Combe de Savoie Bauges et Chef de Centre du CS Montmélian	Dans les limites d'attribution du Bassin Opérationnel de Combe de Savoie Bauges et du CS Montmélian : - Engagement de dépenses qui n'excède pas 1 000 € dans le cadre des marchés publics et hors marchés publics, - Visa des pièces justificatives des dépenses et des recettes, - Ordres de mission pour prise de garde en CIS, - Ordres de mission pour les déplacements effectués dans le département et hors département, - Etat de frais de déplacement, - Bordereaux et courriers courants.
Combe de Savoie Bauges	Lieutenant de 2^{ème} Classe Pascal HENRY	Adjoint au Chef de Centre du CS de Montmélian	Dans les limites d'attribution du CS Montmélian : - Engagement de dépenses qui n'excède pas 500 € dans le cadre des marchés publics, - Engagement de dépenses qui n'excède pas 500 € hors marchés publics, - Visa des pièces justificatives des dépenses et des recettes, - Bordereaux et courriers courants.
Combe de Savoie Bauges	Lieutenant de 2^{ème} Classe Pascal HENRY	Chef de Centre du CS La Rochette	Dans les limites d'attribution du CS La Rochette : - Engagement de dépenses qui n'excède pas 500 € dans le cadre des marchés publics et hors marchés publics, - Visa des pièces justificatives des dépenses et des recettes, - Bordereaux et courriers courants.
Combe de Savoie Bauges	Lieutenant Philippe CASSAZ	Chef de Centre du CS St-Pierre d'Albigny	Dans les limites d'attribution du CS St-Pierre d'Albigny : - Engagement de dépenses qui n'excède pas 500 € dans le cadre des marchés publics et hors marchés publics, - Visa des pièces justificatives des dépenses et des recettes, - Bordereaux et courriers courants.
Combe de Savoie Bauges	Lieutenant Gwennaël DEBOST	Adjoint au Chef de Centre du CS St-Pierre d'Albigny	Dans les limites d'attribution du CS St-Pierre d'Albigny : - Engagement de dépenses qui n'excède pas 500 € dans le cadre des marchés publics et hors marchés publics, - Visa des pièces justificatives des dépenses et des recettes, - Bordereaux et courriers courants.
Combe de Savoie Bauges	Lieutenant Claude GENOULAZ	Officier au CS St-Pierre d'Albigny	Dans les limites d'attribution du CS St-Pierre d'Albigny : - Engagement de dépenses qui n'excède pas 500 € dans le cadre des marchés publics et hors marchés publics, - Visa des pièces justificatives des dépenses et des recettes, - Bordereaux et courriers courants.

Bassin Opérationnel	Agents Habilités	Fonction	Plafond de Compétence
Combe de Savoie Bauges	Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	Chef de Centre du CS Les Bauges	Dans les limites d'attribution du CS Les Bauges : - Engagement de dépenses qui n'excède pas 500 € dans le cadre des marchés publics et hors marchés publics, - Visa des pièces justificatives des dépenses et des recettes, - Bordereaux et courriers courants.

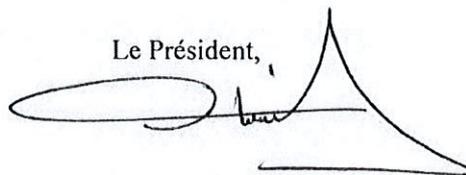
Article 2 : Sont considérés comme courriers courants ceux qui n'emportent pas de pouvoir de décision et n'engagent pas les responsabilités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles du SDIS.

Article 3 : Tous les arrêtés antérieurs ayant le même objet sont abrogés.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par voie postale – 2 place de Verdun à 38000 GRENOBLE – ou par voie dématérialisée (www.telerecours.fr).

Article 5 : Monsieur le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie.

Le Président,



André POINTET



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-12-DAT

Objet : Marché à procédure adaptée pour des prestations d'ergonomie et de fourniture de mobiliers adaptés

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023 donnant délégation au président pour toutes les attributions de marchés prévus à l'article L 1424-30 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'une autorisation de lancement a été décidée le 06 décembre 2023 pour un marché de fournitures en procédure adaptée concernant le marché cité en objet ;

Considérant que la consultation a été lancée le 29 décembre 2023 avec une date limite de remise des offres au 25 janvier 2024, concernant le marché cité en objet ;

Considérant que l'offre a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : Valeur technique (70%), Prix (30%).

DÉCIDE

D'attribuer le marché relatif aux prestations d'ergonomie et de fourniture de mobiliers adaptés à l'entreprise AZERGO, sise à Vourles (69390) pour un montant maximum de 20 000 € HT / an, soit 24 000 € TTC.

A Saint Alban Laysse, le 14 MARS 2024

Le Président du Conseil d'Administration

André POINTET



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2024-01-DAT

Objet : Marché à procédure adaptée pour les assurances « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour les besoins de la construction du C.S.P. d'AIX LES BAINS

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023 donnant délégation au président pour toutes les attributions de marchés prévus à l'article L 1424-30 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'une autorisation de lancement a été décidée le 08 janvier 2024 pour un marché de services en procédure adaptée concernant le marché cité en objet ;

Considérant que la consultation a été lancée le 08 janvier 2024 avec une date limite de remise des offres au 12 février 2024, concernant le marché cité en objet ;

Considérant que l'offre a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : Prix (65%), Valeur technique (30%), Gestion (5%).

DÉCIDE

D'attribuer le marché relatif aux assurances « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour les besoins de la construction du C.S.P. d'AIX LES BAINS à la SMABTP, sise à Lyon (69393) pour une cotisation provisionnelle totale de 70 022,10 € TTC.

A Saint Alban Leysse, le 21 MARS 2024

Le Président du Conseil d'Administration

André POINTET



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

DÉCISION D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2024-02-DAT

Objet : MAPA de travaux pour la construction du CSP d'Aix-les-Bains

Le Président,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023 donnant délégation au président pour toutes les attributions de marchés prévus à l'article L 1424-30 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° BCA 15112023-3 du 15 novembre 2023, autorisant le lancement d'une nouvelle procédure en MAPA ouvert, pour les lots déclarés sans suite à l'issue de la première procédure de consultation en appel d'offres restreint, pour les marchés de travaux de la Construction du CSP d'Aix-les-Bains, à savoir : lot 2 « Murs de soutènements en éléments préfabriqués », lot 6/7 « Etanchéité (végétalisation) et couverture bac acier » et lot 8 « Bardage » ;

Vu les articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique ;

Vu la consultation lancée le 9 janvier 2024 pour ces 3 lots ;

Vu l'avis rendu par la Commission MAPA Travaux interne du SDIS 73 sur les marchés de travaux concernés, en date du 20 mars 2024 ;

Considérant que les marchés doivent, à présent, être attribués ;

DÉCIDE

D'attribuer, les marchés, pour les lots n°2, 6/7 et 8, aux entreprises dont le nom et les coordonnées, ainsi que le montant du marché, figurent ci-après :

Lot n°2 « Murs de soutènements en éléments préfabriqués »

Entreprise LANGAIN sise au 369 Chemin de la Plaisse - 73370 LE BOURGET DU LAC

Pour un montant de 180 051,45 € HT, soit 216 061,74 € TTC

Lot n°6/7 « Etanchéité (végétalisation) et couverture bac acier »

Entreprise TISSOT ETANCHEITE sise au 625 rue de Branmafán - 73230 BARBY

Pour un montant de 571 555,99 € HT, soit 685 867,19 € TTC

Lot n°8 « Bardage »

Entreprise IRMAK sise au 197 rte d'Aix-les-Bains - 73000 SONNAZ

Pour un montant de 465 000,00 € HT, soit 558 000,00 € TTC

À Saint Alban Leysse, le 20 mars 2024

Le Président du Conseil d'Administration

M. André POINTET